**AVIS AUX TITULAIRES DE PERMIS DE RESTAURATION DE PHILADELPHIE**

**POUR LES ENTREPRISES QUI DISPOSENT D'UNE CAPACITÉ DE 49 SIÈGES POUR CLIENTS OU MOINS**

À partir du 1 janvier 2018, les permis de restauration de la Ville de Philadelphie ont été modifiés. La Ville de Philadelphie émettra désormais **des permis de restauration pour «  Large Establishment » (Grand établissement)** aux entreprises avec une capacité de 30 sièges ou plus et **des permis de restauration pour « Small Establishment »** (**Petit établissement**) aux entreprises avec une capacité de 29 sièges ou moins.

Si votre entreprise dispose d'une capacité de 29 sièges ou moins, aucune mesure spéciale n'est nécessaire. Lorsque vous renouvelez votre permis de restauration en 2018, la Ville vous fournira automatiquement un permis de restauration pour « Petit établissement ».

**Si votre entreprise dispose d'une capacité de 30 sièges pour clients ou plus, vous devrez alors obtenir un permis de restauration pour « Grand établissement ».**

* **Pour obtenir un permis de restauration pour « Grand établissement », vous devez demander à ce qu'une inspection d'éligibilité soit effectuée à l'aide de notre formulaire en ligne au** [www.phila.gov/lirequest](http://phl.maps.arcgis.com/apps/GeoForm/index.html?appid=ce8001dd86d84a3a8d0a0df4c3518908) **ou bien en appelant le 311 (à partir de Philadelphie) ou le (215) 686-8686 (de l'extérieur de Philadelphie). Les demandes doivent être effectuées d'ici le 15 février 2018.** Un inspecteur de la Ville visitera votre entreprise avant le 31 mars 2018.
* Afin que votre entreprise puisse obtenir un permis de restauration pour « Grand établissement », il doit disposé d'une capacité d'au moins 30 sièges et au moins une toilette avec lavabo doit être mise à la disposition des clients.
* Si votre entreprise est approuvée, la Ville vous fournira un permis de restauration pour « Grand établissement » lorsque vous renouvèlerez votre permis de restauration en 2018.
* La Ville vous fournira automatiquement un permis de restauration pour « Petit établissement » si :
	+ Vous ne demandez pas à ce qu'une inspection d'éligibilité soit effectuée d'ici le 15 février 2018 ;
	+ Votre entreprise N'est PAS approuvée en tant que Grand établissement ; ou
	+ Vous ne permettez pas aux inspecteurs de la Ville d'effectuer leur inspection.

Vous recevrez une facture de la Ville au moment du renouvellement de votre permis de restauration. Pour la plupart des titulaires de permis, la facture vous sera transmise en avril 2018. Les frais pour un Grand établissement sont de 415 $ et de 285 $ pour les Petits établissements.

Veuillez prendre note que la Pennsylvania Liquor Control Board (PLCB) peut examiner votre permis de restauration de la ville de Philadelphie lorsqu'elle décide si votre entreprise se qualifie ou non pour un permis de d'alcool de Philadelphie. Pour obtenir plus d'informations, veuillez visiter le site Web de la PLCB au http://www.lcb.pa.gov/Licensing/Pages/Licensee-Compliance-Program.aspx.

Si vous avez des questions, veuillez contacter le service client de la Ville en appelant le 3-1-1 (à partir de Philadelphie) ou au 215-686-8686 (de l'extérieur de Philadelphie).